

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1573

présenté par

Mme Bannier, Mme De Temmerman et Mme Rossi

-----

## ARTICLE 3

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 60 par les mots :

« ainsi que sur l'efficacité des modalités d'accès aux données non identifiantes et à l'identité des tiers donneurs ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est aussi important de signaler, à côté de la question du nombre de dons, celle de la mesure de l'efficacité de l'accès aux données non identifiantes et à l'identité du tiers donneur tel que défini par la loi.